

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16584**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien son et lumière du spectacle vivant

Nouvel intitulé : Technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Klaxon rouge	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien son et lumière du spectacle vivant réalise et met en œuvre la technique d'un spectacle ou d'une manifestation nécessitant des moyens d'éclairage et/ou de sonorisation.

Travaillant sous la responsabilité du directeur technique ou du régisseur, il doit tenir compte des spécifications d'un cahier des charges inhérent à la manifestation, dans le respect des règles de sécurité relatives au public et au lieu de l'évènement.

Le technicien doit, outre les qualités humaines indispensables au travail en équipe, posséder un certain nombre de compétences :

- Maîtrise des techniques d'installation, de réglage et d'exploitation des systèmes d'éclairage et de sonorisation.
- Maîtrise des moyens de levage et d'accrochage spécifiques
- Maîtrise des règles de sécurité.
- Maîtrise de la gestion d'un parc de matériel et de son entretien.
- Maîtrise de la logistique liée à la préparation d'un évènement.

Le technicien son et lumière du spectacle vivant pourra être amené à travailler dans des environnements très divers, ceux-ci conditionnant la méthode de travail et le mode d'organisation interne (Salles de spectacle, Prestataires de service, Tourneurs, Collectivités locales, etc).

Compétences techniques attestées :

- Analyser et synthétiser une demande d'installation d'un système lumière ou d'un système son en réalisant la fiche technique.
- En fonction d'une demande technique, choisir, préparer et organiser le matériel et le câblage d'un système d'éclairage ou d'un système de sonorisation pour un spectacle ou un évènement.
- Installer et paramétrer les appareils d'éclairage et/ou de sonorisation en fonction des demandes d'exploitation. Les mettre en fonction.
- Régler les lumières et/ou le système de diffusion.
- Collaborer avec le régisseur lumière ou le régisseur son pour la mise en exploitation du système d'éclairage ou du système de sonorisation pour un spectacle en fonction des demandes techniques et artistiques
- Gérer le démontage, le rangement et le stockage du matériel d'éclairage ou du matériel de sonorisation
- Contrôler et effectuer la maintenance de premier niveau du matériel lumière ou du matériel de sonorisation

Compétences transversales attestées

Utilisation des outils informatiques bureautiques (tableurs, traitement de texte, logiciels son et lumières spécifiques....)

Utiliser les formules électriques et physiques propres aux domaines d'activité

Mise en place et application de procédures orales ou écrites

Sécurité au Travail

Identifier les risques liés à la manutention

Identifier les risques électriques

Analyser les risques du travail en hauteur

Technique

Glossaire des équipements de machinerie scénique

Maîtrise des dispositifs scéniques

Lecture de plans feux et de fiches techniques

Calcul du bilan de puissance d'une installation électrique dans le spectacle

Réalisation d'une distribution électrique dédiée au spectacle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien son et lumière du spectacle vivant peut exercer sa fonction dans différentes entreprises telles que les entreprises de spectacle et/ou d'évènementiel (production et/ou diffusion), prestataires de service du spectacle, salles de spectacle, etc. qui peuvent exister sous des statuts et des formes très divers : Associations, TPE, PME, grandes entreprises, collectivités territoriales, scènes nationales, théâtres privés etc.

Technicien Son, technicien lumière

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1504 : Éclairage spectacle

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Les épreuves de l'examen final sont évaluées par des professionnels en activité.

La décision de délivrance du titre est prise par le jury de certification.

1. Module sonorisation : L'évaluation finale est notée sur 20, coefficient 3 à laquelle se rajoute la moyenne de notes des évaluations intermédiaires.
2. Module Eclairage : L'évaluation finale est notée sur 20, coefficient 3 à laquelle se rajoute la moyenne de notes des évaluations intermédiaires
3. Module maintenance : noté sur 20
4. Module levage et accrochage : noté sur 20
5. Assurer la technique d'un spectacle : noté sur 20

Le jury : Il valide les connaissances théoriques et pratiques du candidat (e) en sonorisation et éclairage

Il contrôle le module « assurer la technique d'un spectacle » lors du Tremplin des jeunes charrues

Il examine le résultat des notes obtenues pendant le parcours de formation

Le (la) candidat(e) qui obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 reçoit la certification

Dans le cadre de la VAE :

- A. Information sur la VAE et remise du livret N°1.
- B. Le candidat doit remplir son livret 1 de demande de recevabilité en détaillant son expérience et en la justifiant avec le maximum de documents possible.
- C. Le jury détermine si la demande est recevable
- D. Le candidat remplit un livret N°2 sur son expérience.
- E. Après étude du dossier et suite à une épreuve écrite et pratique le jury délivre la certification. En cas de validation partielle, il émet des recommandations concernant les éventuels compléments de formation et d'expérience qu'il juge nécessaires. En cas de non attribution, il motive sa décision.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		1 professionnel du son 1 professionnel de l'éclairage 1 cadre du centre de formation Klaxon rouge
En contrat de professionnalisation	X		1 professionnel du son 1 professionnel de l'éclairage 1 cadre du centre de formation Klaxon rouge
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		1 professionnel du son 1 professionnel de l'éclairage 1 cadre du centre de formation Klaxon rouge

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien son et lumière du spectacle vivant" avec effet au 21 mars 2008, jusqu'au 28 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

14 places

Autres sources d'information :

contact@klaxonrouge.com

Lieu(x) de certification :

Klaxon rouge - Domaine du Dourdy - 29 750 Loctudy

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Klaxon rouge - Domaine du Dourdy - 29 750 Loctudy

Historique de la certification :

Certification suivante : Technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant